

Sarlat, le 2 juillet 2024

Élections législatives : La Ville de Sarlat recherche des scrutateurs

La Ville de Sarlat lance un appel aux habitants afin de trouver des scrutateurs pour participer au dépouillement des votes pour le deuxième tour des élections législatives le 7 juillet prochain.

En quoi consiste le rôle de scrutateur ?

Les scrutateurs effectuent le dépouillement des votes. Il est procédé au dépouillement des votes dès que le président du bureau de vote a prononcé la clôture du scrutin, à Sarlat, les votes sont clos à 18h. Les scrutateurs sont répartis par table de 4 personnes par bureau de vote. La durée approximative d'un dépouillement est d'environ 1h30.

Comment devenir scrutateur ?

Pour participer, il suffit d'être électeur de la commune de Sarlat-La-Canéda.

Contact inscriptions :

Pour être scrutateur pour le scrutin du 7 juillet 2024, il convient de s'inscrire auprès du service Etat civil en téléphonant au 05 53 31 53 48 ou 49 ou par mail etatscivil@sarlat.fr

La désignation des scrutateurs des bureaux de vote de Sarlat se fera en fonction de l'ordre de réception des candidatures et dans la limite du nombre nécessaire.

Renseignements : Service Etat Civil - 05 53 31 53 48 ou 49